



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20260512

Domaine : 3.1

Date de convocation : 22 mai 2026

Date de l'affichage : 22 mai 2026

Date d'affichage de la délibération : 29 mai 2026

Objet : 12 – Prescription acquisitive de la parcelle cadastrée BH88

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Joëlle MARTINEZ, Akim BOUKDOUR, Edwina ETORE, Alexandre KARADJINOV, Jennifer THEUREAUX, Olivier FOURCHES, Tatiana PUSKAS, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Aude PINARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Claude LASSE, Chantal BAGGIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Manuela DUBOIS, Philippe HENDRICKX, Jean-Luc LURON, Jean-Luc ROUSSELLE, Eva LEMPICKI, Agnès LUXIN, Jean-Yves KOUIDRI, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Mathis CONTASSOT, Elodie MARTIN, Jaffa AZIS, Jack-Tomy NKENZI (à partir de 20h30), Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Elène JAILLON a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS

Absents : Monsieur Jack-Tomy NKENZI (jusqu'à 20h30)

Monsieur Jean-Pierre HARDY a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 30 (jusqu'à 20h30), 31 (à partir de 20h30)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'aménagement du territoire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code civil et notamment ses articles 2258 à 2277 ;

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Urbanisme, affaires foncières et aménagement du territoire,

CONSIDERANT que la commune occupe un bâtiment édifié sur la parcelle BH88 accueillant depuis 2014 le Théâtre Cristal et entre 1988 et 2013 la ludothèque municipale ;

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20260528-20260512-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026

CONSIDERANT que la commune a pris possession de ce bien de manière continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque, et à titre de propriétaire depuis plus de trente années ;

CONSIDERANT qu'il apparait nécessaire de sécuriser la prescription acquisitive de ce bien par l'établissement d'un acte de notoriété acquisitive ou par l'obtention d'une décision judiciaire notamment pour en permettre la rénovation à l'avenir ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'engager une procédure visant à faire reconnaître la prescription acquisitive de ce bien.

AUTORISE Monsieur le Maire et son adjoint en charge de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'aménagement du territoire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la reconnaissance de cette prescription acquisitive par voie amiable ou judiciaire et à signer tout type de document permettant l'exécution de cette décision.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France